

L'ÉCOLE DE PRATIQUE AMATEUR DU CIAM ANNÉE 2024/2025

Découvrir les arts du cirque en amateur

Rendre les arts du cirque accessibles à tous est un des buts majeurs du Centre International des Arts en Mouvement.

L'école de pratique amateur des arts du cirque du CIAM a ouvert ses portes en octobre 2013, proposant des cours sur l'année auprès d'artistes pédagogues et en groupes réduits. Elle accueille depuis lors des enfants d'Aix et du Pays d'Aix de façon hebdomadaire, le mercredi et les soirs de semaine.

Les arts du cirque sont multiples, les artistes pédagogues s'attacheront à nouveau cette année à offrir un panorama large des différentes disciplines, du trapèze à l'acrobatie, en passant par le jonglage ou le fil de fer, de façon adaptée à la morphologie de chaque tranche d'âge.

Par ailleurs, les arts connexes comme la danse ou le jeu d'acteur feront également partie des enseignements, ouvrant l'esprit des petits et grands et élargissant leurs perspectives artistiques.

Le cirque véhicule différentes valeurs comme le respect de soi et d'autrui, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie, le partage, l'entraide... L'objectif de l'école de pratique amateur du CIAM et de ses artistes pédagogues est de représenter et transmettre ces valeurs à travers la pratique des arts du cirque afin de contribuer à l'épanouissement des élèves et de développer leur créativité.

► Une école ouverte à un large public

La section « pratique amateur » s'adresse à tous, aussi bien aux enfants à partir de 4 ans, qu'aux adolescents et aux adultes avec un programme adapté à chaque tranche d'âge mais également en fonction des capacités de chacun.

Nous travaillons avec une équipe pédagogique qualifiée, des intervenants et artistes pédagogues spécialisés dans les arts du cirque.

► Les disciplines enseignées

L'école de pratique amateur propose la découverte et la pratique des arts du cirque au sens large au travers des disciplines majeures du cirque telles que :

- Acrobatie, équilibres,
- Équilibres sur objets (fil de fer, parcours d'équilibre avec différents outils pédagogiques, boule),
- Aériens (trapèze fixe, tissu, cerceau, corde),
- Jonglerie et manipulation d'objets (foulards, balles, cerceaux, massues, bâtons du diable, diabolos, assiettes chinoises et autres objets insolites...),
- Portés et pyramides humaines,
- Grand et mini trampoline (matériel servant à l'appréhension des différentes figures acrobatiques dans l'espace).

L'objectif des cours de pratique amateur est de permettre à chacun de s'épanouir, tout en mettant à profit son temps pour découvrir, apprendre, maîtriser et perfectionner une large palette de disciplines différentes et complémentaires.

➤ Au-delà des cours réguliers

Le CIAM propose également, en plus des cours réguliers, des stages multi disciplines et spécialisés aux enfants et adultes pendant les vacances scolaires et certains week-ends qui permettront d'approfondir leurs apprentissages.

Les présentations publiques de fin d'année seront également l'occasion d'une transmission d'un état d'esprit de création, de répétition et de mise en jeu de chacun, afin que tous puissent se surpasser, sans condition de concurrence, mais simplement avec le plaisir de donner le meilleur de soi.

Le projet pédagogique de l'école de pratique amateur

➤ L'esprit de l'enseignement

Porteur de valeurs liées à l'effort, au respect de l'autre, à la solidarité, le cirque contribue au développement de compétences sociales, civiques et à l'autonomie des élèves. Le dépassement de soi est un élément important, le but est de faire prendre conscience aux enfants du meilleur d'eux-mêmes afin de les faire évoluer positivement. Le respect de chacun et du groupe, l'écoute et l'attention à l'autre, la prise de conscience du risque sont des éléments essentiels et font partie intégrante de chaque cours.

Le CIAM souhaite promouvoir l'ouverture culturelle grâce à la découverte des différentes techniques mais aussi l'initiation à l'histoire du cirque, la découverte de la diversité du cirque actuel, les arts transversaux tels que le théâtre, les arts visuels, la musique, la danse ou les autres expressions artistiques en lien avec le cirque.

➤ Les artistes pédagogues

L'équipe pédagogique du CIAM est constituée d'artistes et d'intervenants spécialisés dans les arts du cirque, qui sont artistes en activité ou ayant une carrière importante dans le domaine. Les élèves peuvent ainsi bénéficier de leur expérience artistique et technique et échanger avec eux sur leur vécu. Ils auront l'occasion de travailler avec une équipe pédagogique riche et variée, venant de tous horizons, avec des approches différentes. Les formateurs seront susceptibles de varier au long de l'année selon les cycles thématiques pédagogiques.

➤ Les rencontres artistiques

Le CIAM propose la découverte de la vie d'artiste de cirque via l'échange avec les artistes formateurs et les artistes en résidence, avec des moments privilégiés pendant lesquels les élèves profiteront des expériences riches et variées de nos artistes, qui pourront narrer leur vie de nomades : l'entraînement au quotidien, les créations des numéros, les tournées, les montages et démontages des chapiteaux, les créations des costumes, des lumières, les hébergements pendant les tournées, mais aussi la gestion de la fatigue, des blessures, et bien entendu, la transmission de leur art.

Les élèves de l'école de pratique amateur pourront rencontrer et échanger avec les artistes en résidence, engager des échanges ainsi qu'un travail de réflexion sur le spectacle, la profession, la découverte du processus de création, la découverte et la pratique de formes d'expressions variées (corporelles, orales...).

La classe étoile

➤ L'état d'esprit

Unique en Pays d'Aix, la classe étoile du CIAM a ouvert en janvier 2014 et les élèves ont poursuivi leur formation depuis.

Cette classe s'adresse à des enfants pouvant suivre la pratique circassienne de façon plus intensive et ayant une motivation profonde pour s'adonner à leur passion.

Le cirque actuel, dans sa grande diversité, est à la croisée des autres arts. La classe étoile permettra aux enfants de découvrir des disciplines complémentaires et connexes aux arts du cirque et de compléter leur formation par des recherches artistiques en lien étroit avec le cirque, de mêler des arts transversaux tels que le théâtre, la danse, le mime, la musique afin de permettre une mise en jeu artistique globale au profit des arts du cirque.

Lors de séances complémentaires, les élèves rencontrent d'autres artistes formateurs, avec lesquels ils poursuivent leur apprentissage artistique, et se mettent en phase de recherche systématique, afin de stimuler leur imagination et de valoriser les demandes des formateurs.

La classe étoile doit permettre à terme de préparer les enfants les plus motivés à l'entrée de grandes écoles de cirque. L'autonomie de la pratique physique et artistique, des temps de recherche, ainsi que la gestion du corps dans le temps sont les aspects importants de cette formation.

La classe étoile complètera le cursus choisi initialement par des stages à la semaine durant les vacances scolaires et une séance un samedi par mois.

➤ Sélections et déroulé

Pour la nouvelle année 2024-2025, tous les enfants à partir de 11 ans (enfants né(e)s à partir du 1^{er} janvier 2013) peuvent candidater à l'intégration à la classe étoile.

Planning de la classe étoile :

- Un cours hebdomadaire le vendredi de 18h à 19h45
- Deux stages à la semaine durant les vacances de la Toussaint et de Pâques

Les auditions se dérouleront en deux temps :

- Jeudi 27/06 pour les auditions physiques
- Mardi 02/07 et mercredi 03/07 toute la journée pour les entretiens de motivation

Un dossier d'inscription sera remis sur demande.

LE CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS EN MOUVEMENT - EN BREF -

➤ Quatre missions, un projet

Lancé en 2013 à l'occasion de la Capitale Européenne de la Culture, le Centre International des Arts en Mouvement a pour ambition d'inscrire Aix-en-Provence dans les cités phares de la transmission des arts du cirque à tous les niveaux, et engagées auprès des artistes de son renouveau.

Découverte, transmission, création, diffusion, le CIAM cultive et déploie ses différentes facettes dans un souci permanent de complémentarité et de partage.

<p>Découverte</p> <ul style="list-style-type: none">• Une école de pratique amateur pour enfants et adultes• Une classe étoile, à l'exigence équivalente à celle du conservatoire• Une initiation des scolaires (primaire, collège, lycée)	<p>Transmission</p> <ul style="list-style-type: none">• Des rencontres entre le public et les artistes• Des stages de spécialisation pour les professionnels• Des workshops avec les structures du territoire
<p>Création</p> <ul style="list-style-type: none">• Un incubateur de compagnies locales et nationales• Une contribution aux croisements artistiques et aux rencontres inter disciplinaires• Une possibilité d'accueil de compagnies sous chapiteau	<p>Diffusion</p> <ul style="list-style-type: none">• Jours [et nuits] de cirque, temps fort Marseille Provence 2013• 5 jours au cœur des arts et architectures de cirque• La prairie du CIAM, lieu d'accueil de propositions artistiques sous chapiteau

Il développe un équipement dédié à cette vocation sur le Domaine de la Molière. Il s'agit en premier lieu d'une réhabilitation des locaux existants et de la construction d'un premier espace pédagogique adapté à l'enseignement des arts du cirque.

Dès octobre 2013, le CIAM ouvre son école de pratique amateur des arts du cirque, accueillant enfants et adultes tous les soirs de la semaine, le mercredi toute la journée et le samedi matin. Près de 400 élèves la fréquentent chaque semaine, découvrant les arts du cirque auprès d'artistes pédagogues professionnels. Lors des vacances ou des week-ends, des stages spécialisés ou de découverte sont organisés à destination des enfants ou des adultes. En journée, des établissements scolaires ou spécialisés sont accueillis pour des projets de courte ou longue durée. Au mois de juin, un spectacle de fin d'année des élèves rassemble plus de 2000 spectateurs.

➤ Jours [et nuits] de cirque(s)

Chaque année, au mois de septembre, le Centre International des Arts en Mouvement convie un large public à la découverte, à l'émerveillement et à la rencontre lors de son festival Jours [et nuits] de cirque(s). Événement d'inauguration du CIAM en 2013 devenu festival en 2014, Jours [et nuits] de cirque(s) incite le public à se laisser surprendre par le cirque, emporter, émouvoir, transcender, déranger et interroger. Du traditionnel au contemporain, conviant tour à tour la poésie, la performance, la musique, la créativité, l'innovation, la grâce, l'irréel, l'ambition est de faire découvrir la diversité de cet art, où chacun peut trouver sa place et où tous partagent des moments uniques. Chaque année, l'inattendu doit être au rendez-vous pour plonger le spectateur en terre inconnue.

Le festival rassemble désormais près de 10.000 spectateurs à chacune de ses éditions.

Groupe
2024-2025 :

N° Adhérent :

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025

Dossier arrivé au CIAM le :

Etiez-vous inscrits au CIAM en : 2019/20 2020/21 2021/22 2022/23 2023/24

► Informations administratives obligatoires

Nom _____ N° Adhérent _____

Prénom _____ Sexe : F M

Date de naissance _____ Age _____

Adresse _____

_____ Ville: _____

Nom du père _____ Nom de la mère _____

Portable du père _____ Portable de la mère _____

Mail du père _____ Mail de la mère _____

Personne autre que les parents autorisée à prendre l'enfant à la fin des cours (Nom et téléphone)

► Informations complémentaires

Autre(s) pratique(s) sportive(s) _____

Autre(s) pratique(s) artistique(s) _____

Niveau scolaire _____ École fréquentée _____

Venue au Festival Jours [et nuits] de cirque(s) :

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

► Covoiturage

Suite à de nombreuses demandes de la part des parents de l'école, nous tentons de mettre en relation les parents d'un même cours qui souhaiteraient partager les trajets.

Acceptez-vous que nous communiquions vos coordonnées aux autres parents d'élèves du cours de votre enfant afin de faciliter le covoiturage ? oui non

Avez-vous besoin d'un covoiturage régulier ou ponctuel ? oui non

Si c'est le cas, quels sont vos villes et quartiers d'habitations ?



➤ Médical et urgence

Nom du médecin traitant _____

Ville du médecin traitant _____

Téléphone du médecin traitant _____

Antécédents médicaux : oui non

Traumatismes articulaires : oui non

Si oui, précisez _____

Allergies : oui non Si oui, précisez _____

Action à entreprendre (en cas de besoin) _____

Personne à joindre en cas d'urgence (avec numéro de téléphone) _____

Numéro de sécurité sociale dont dépend l'enfant (en cas d'accident) :

➤ Autorisation médicale pour un mineur

En cas d'accident

J'autorise le transport de mon enfant à l'hôpital le plus proche.

J'autorise toute intervention médicale et/ou chirurgicale nécessaire à l'état de mon enfant

Date _____

Signature des responsables légaux

➤ Cours choisi

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite des places disponibles. En fonction des demandes, des cours supplémentaires pourront être ajoutés.

4 - 5 ans :

*(né(e)s entre le 1^{er} Juillet et le 31 décembre 2019
ou entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2020)*

- Mardi 17h30 – 18h30
- Mercredi 10h - 11h
- Mercredi 16h15 - 17h15

5 - 6 ans :

*(né(e)s en 2018 ou entre le 1^{er} Janvier et le 30
Juin 2019)*

- Mercredi 11h15 - 12h15
- Mercredi 13h45 - 14h45
- Mercredi 15h - 16h
- Jeudi 17h30 – 18h30

7 - 8 ans :

(né(e)s en 2016 ou 2017)

- Mardi 17h15 - 18h45
- Mercredi 13h30 - 15h

9 - 10 ans :

(né(e)s en 2014 ou 2015)

- Mercredi 15h15 - 17h15
- Jeudi 17h30 - 19h30

11 - 13 ans :

(né(e)s en 2011, 2012 ou 2013)

- Lundi 18h00 - 20h30
- Mercredi 17h30 - 20h00

14 - 17 ans :

(né(e)s en 2007, 2008, 2009 ou 2010)

- Mardi 19h - 21h30

Adultes :

- Jeudi 19h45 - 21h45
- Aériens (intermédiaire) : Lundi 20h30 – 22h30
- Mât chinois : Lundi 20h30 – 22h30
- Aériens (intermédiaire) : Jeudi 19h45 - 21h45

Cours de spécialité trapèze grand volant :

- Débutant / intermédiaire :
Mercredi 20h15 – 22h15
- Intermédiaire / avancé :
Vendredi 19h45 - 21h45
- Ados-adultes tout niveaux :
Samedi 14h15 – 16h15

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et du règlement intérieur de l'association et en accepte les termes.

Date _____

Signature des responsables légaux

AUTORISATION DE FIXATION, DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR

À remplir par les deux parents quand les deux ont l'autorité parentale

Je soussigné (Nom, Prénoms, état civil du père) _____

Né le ____ / ____ / ____

Je soussignée (Nom, Prénoms, état civil de la mère) _____

Née le ____ / ____ / ____

Certifions être majeur(e)s et pouvoir donner librement notre consentement à la présente autorisation.

Nom Prénom de l'enfant : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Demeurant à : _____

J'autorise

Je n'autorise pas

Le Centre International des Arts en Mouvement a fixé, reproduire, diffuser et exploiter l'image de mon/notre enfant, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur le site Internet www.artsenmouvement.fr, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux.

En conséquence, je garantis Le Centre International des Arts en Mouvement contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de l'image de mon/notre enfant et de son message dédié (interview) qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion.

Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion du Centre International des Arts en Mouvement. Le Centre International des Arts en Mouvement ne prend à son égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

Cette autorisation est accordée sans limitation de durée, et restera valable en cas de changement de mon état civil actuel.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature des responsables légaux
(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024/2025

Les activités artistiques nécessitent concentration et respect de tous. Afin que chacun puisse profiter pleinement des activités, des règles de vie sont nécessaires.

➤ Locaux

Les adhérents s'engagent à respecter les lieux et les équipements mis à leur disposition.

➤ Sécurité

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité annoncées par les professeurs quant à l'utilisation des matériels et agrès spécifiques aux pratiques.

La responsabilité de l'association et de ses professeurs est limitée aux horaires des activités choisies par l'adhérent. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les enfants. Les parents doivent récupérer les enfants à l'issue du cours ; merci de contacter le professeur en cas de retard.

➤ Comportement

Il est interdit de manger du chewing-gum pendant les cours, de fumer et manger dans les locaux. L'usage du téléphone portable est interdit pendant les cours (SMS, messagerie ...). Le respect de chacun, intervenants comme élèves, ainsi que l'entraide et la bienveillance, sont de mise dans l'ensemble des cours.

➤ Tenue

Une tenue correcte est exigée, le port de chaussons de danse ou de gymnastique est obligatoire. Il est interdit de marcher sur les surfaces de pratique en chaussures de ville. Un soutien-gorge de sport est demandé pour les jeunes filles et les sweats à capuches sont à bannir pour des questions de sécurité.

Les cheveux seront attachés, de façon à dégager le visage. Le port de bijou (notamment boucles d'oreilles) est interdit pendant la pratique. N'oubliez pas de toujours avoir une bouteille d'eau pour les cours.

➤ Objets de valeur

L'association n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans les locaux. Nous vous invitons à ne pas apporter d'objets sensibles.

➤ Règlement

Pour accéder aux cours, la cotisation annuelle doit être réglée et le dossier d'inscription complet. Toute année commencée est due dans son intégralité.

➤ Accidents

Tout accident ou blessure doit être signalé au professeur, qui prendra les mesures nécessaires selon la gravité de l'état de l'adhérent, conformément aux instructions notées sur le formulaire d'inscription. Merci de communiquer tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

➤ Absences et retards

La ponctualité est essentielle au bon déroulement des cours ; les retards occasionnant une perturbation des cours, surtout chez les petits. Merci de signaler les absences prévues ou imprévues aux professeurs, afin de pouvoir éventuellement modifier les contenus des cours.

➤ Sanctions

Le non-respect du règlement intérieur pourra être sanctionné par le renvoi temporaire ou définitif, sans remboursement de cotisation.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

SAISON 2024/2025

➤ Planning

Les cours ont lieu du 7 octobre 2024 au 15 juin 2025. Pour les adhérents qui ne participeraient pas aux spectacles, les cours de cirque s'arrêteront la semaine du 2 juin 2025. Un goûter final aura lieu le 18 juin 2025. Les cours n'ont pas lieu les jours fériés et vacances scolaires.

Une présentation publique est prévue autour du week-end des 13, 14 et 15 juin 2025. Les informations précises vous seront données ultérieurement. L'emploi du temps des cours sera modifié à compter de fin mai afin de regrouper les enfants pour les répétitions. Le planning vous sera communiqué au plus vite.

Des cours « portes ouvertes », ainsi que des cours de cirque à thème, animés par des artistes de haut niveau, seront proposés ponctuellement.

➤ Ré-inscriptions et inscriptions

Les inscriptions des anciens élèves débutent le 19 juin 2024. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

Les inscriptions tous public débutent le 01^{er} juillet 2024. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

➤ Documents à fournir à l'inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet www.artsenmouvement.fr.

Pour l'inscription définitive, merci de fournir :

- la fiche d'inscription complétée,
- l'autorisation médicale signée,
- l'autorisation de droit à l'image signée,
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des arts du cirque (gymnastique ou multisports non valable) **datant au plus tôt du 7 juillet 2024** afin qu'il soit valable début octobre (validité 3 mois)

En cas de refus de votre part de fournir un certificat médical, un document de décharge devra être rempli par les responsables légaux (document disponible sur demande à l'accueil)

- 2 photos d'identité, (obligatoire)
- le chèque d'adhésion de 30 €
- le règlement total de la cotisation annuelle (ou pour les paiements en plusieurs fois le formulaire de demande de prélèvement accompagné d'un RIB)

Le dossier doit être complet avant le début de l'activité.

COTISATIONS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT RÉ-INSCRIPTIONS ANNÉE 2024-2025

Planning 2024 – 2025, cotisation annuelle et frais d'adhésion

Début des cours la semaine du 7 octobre 2024. Fin des cours la semaine du 9 juin 2025. Pas de cours pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.

Âge	Durée du cours	Horaire du cours	Cotisation annuelle hors frais d'adhésion
4 – 5 ans	1h00	Mardi 17h30 – 18h30 Mercredi 10h – 11h Mercredi 16h15 -17h15	300 €
5 – 6 ans	1h00	Mercredi 11h15 – 12h15 Mercredi 13h45-14h45 Mercredi 15h – 16h Jeudi 17h30 – 18h30	300 €
7 – 8 ans	1h30	Mardi 17h15 – 18h45 Mercredi 13h30 – 15h	365 €
9 – 10 ans	2h00	Mercredi 15h15 – 17h15 Jeudi 17h30 – 19h30	425 €
11 – 13 ans	2h30	Lundi 18h00 – 20h30 Mercredi 17h30 – 20h00	499 €
Ados (14-17 ans)	2h30	Mardi 19h – 21h30	499 €
Adultes cours pluridisciplinaire	2h00	Jeudi 19h45 – 21h45	455 €
Cours de spécialité aériens ou mât chinois	2h00	Lundi 20h30 – 22h30 Jeudi 19h45 – 21h45	455 €
Cours de spécialité trapèze grand volant	2h00	Mercredi 20h15 – 22h15 Vendredi 20h00 – 22h00 Samedi 14h15 – 16h15	499 € 45 € (cours à la séance)
Classe étoile sur sélection uniquement		Voir le dossier d'inscription	399 €

L'ouverture de l'ensemble des créneaux est sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Frais d'adhésion : 30 €

➤ Conditions de règlement

Les frais d'adhésion et de cotisation seront encaissés à réception du dossier d'inscription ; la cotisation est payable en 1 ou 3 fois en fonction du moyen de règlement.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année, **sauf en cas d'incapacité de l'adhérent à participer aux cours de l'école, et uniquement sur justificatif médical fourni dans les 48h.**

À quoi sert l'adhésion ? Elle vous permet d'accéder à un tarif préférentiel sur les stages et spectacles de la saison en cours (septembre – août)



➤ Moyens de règlement

Paiement comptant : en carte bleue, chèque, espèces, chèques vacances, carte collégiens de Provence. En cas de paiement par chèques vacances, des frais de traitement de 2€ seront à ajouter au montant de la cotisation.

Paiement en plusieurs fois : suite à de nombreuses problématiques de chèques impayés, les paiements échelonnés se feront désormais uniquement par prélèvement automatique (frais de traitement 6€50 sur la première échéance) : fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement remplie et signée.

➤ Règlement de l'inscription en plusieurs fois

Âge	Paiement en 1 fois	Paiement en 3 fois	Date du prélèvement
4-5 ans 5-6 ans	Adhésion + Cotisation de 300 €	Adhésion + 3 x 100 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 05 du mois d'octobre, novembre et janvier
7-8 ans	Adhésion + Cotisation de 365 €	Adhésion + 1 x 121 € + 2 x 122 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 07 du mois d'octobre, novembre et janvier
9-10 ans	Adhésion + Cotisation de 425 €	Adhésion + 1 x 141 € + 2 x 142 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 08 du mois d'octobre, novembre et janvier
11-13 ans	Adhésion + Cotisation de 499 €	Adhésion + 2 x 166 € + 1 x 167 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 09 du mois d'octobre, novembre et janvier
Ados (14-17 ans)	Adhésion + Cotisation de 499 €	Adhésion + 2 x 166 € + 1 x 167 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 10 du mois d'octobre, novembre et janvier
Adultes et Spécialités	Adhésion + Cotisation de 455 €	Adhésion + 1 x 151 € + 2 x 152 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 10 du mois d'octobre, novembre et janvier
Spécialité Grand Volant	Adhésion + Cotisation de 499 €	Adhésion + 2 x 166 € + 1 x 167 € (+ frais de traitement de 6,5 €)	Le 10 du mois d'octobre, novembre et janvier

➤ Cas particuliers

Une remise de 15% (hors frais d'adhésion) est accordée sur la seconde cotisation, à partir de deux cotisations de la même famille ou en cas d'inscription d'une même personne dans plusieurs cours différents. En cas de problématiques liées à l'échéancier de paiement, un étalonnage plus important peut être étudié. Dans ce cas, merci de nous contacter afin de l'élaborer conjointement.

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE CIAM

- Le site Internet www.artsenmouvement.fr

Il permet de connaître les différentes facettes du projet du Centre International des Arts en Mouvement, de trouver l'ensemble des documents d'inscription, les compagnies actuellement en résidence, les événements à venir, et des idées de sortie cirque dans les environs. Il est mis à jour chaque semaine, n'hésitez pas à le consulter régulièrement !

- La newsletter grand public

Quasi hebdomadaire, elle permet d'informer le plus grand nombre de nos actualités, des projets en cours, des spectacles de cirque à voir dans la région. Le meilleur moyen de ne rien rater sur le CIAM !

Pour s'inscrire et la recevoir en temps réel : www.artsenmouvement.fr rubrique Contacts

- Facebook

Pour s'abonner à la page fan www.facebook.com/CIAM.Aix : cliquez "J'aime" pour rester informé

Le groupe des élèves : « Elèves de l'école des arts du cirque du CIAM à Aix-en-Provence » pour poser ses questions et échanger entre adhérents.

- Le fil Twitter et l'Instagram

@CIAM_Aix : pour les tweets addicts

@ciam_aix : pour les instagrameurs(euses)

www.artsenmouvement.fr
contact@ciam-aix.com
04 65 04 61 42

Centre International des Arts en Mouvement
La Molière
4181, route de Galice
13090 Aix-en-Provence

*Le CIAM est soutenu par la Ville d'Aix-en-Provence, la Métropole Aix-Marseille Provence, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, la Région Sud, le ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que par le club des entreprises mécènes du CIAM, qui regroupe des entreprises désireuses de permettre le développement du projet et qui en partagent les valeurs, à ce jour : Accès Scène, Actemis, Action Plus Net, Adonis, Art Promotion, Artcom, Cars du Pays d'Aix, Cinéma Pathé Plan de Campagne, CKS Expertise comptable, Clip Industrie, Eurovia Méditerranée, Falduto Bâtiment, Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence, GaGo, GRCA, Hôtel Le Pignonnet*****, Hôtel Renaissance Aix*****, Initiative Promotion, Mille Etoiles, Nature & Prestige, PBFi, Perimmo, Pitch Promotion, Ponthieu DH, PossiBElity, PrimoSud, Propos' Nature Bioglio France, Provence Geo Conseils, Redman, RS Développement, RTE - réseau de transport d'électricité, Santi & Associés, Savonnerie Marius Fabre, Studio Mister O, Texen, Thales SESO, Tethys, Ultraia, Vinci Energies, Yseis. Il est également soutenu par des mécènes individuels. Nous les remercions tous pour leur soutien.*

Pour les rejoindre, n'hésitez pas à contacter Maité Chanay à l'adresse partenariats@ciam-aix.com

